Société distributrice
Distributor
Empresa distribuidora

1951, avenue d'Orange
B.P 303
84706 Sorgues cedex FRANCE
Tel : +33 (0)4 90 39 39 66
Fax : +33 (0)4 90 39 39 79
www.haleco.fr
clients@haleco.fr

Travesía Industrial, 77
08907 L'Hospitalet de Llobregat
Barcelona ESPAÑA
Tel : (+34) 93 264 39 37
Fax : (+34) 93 264 39 38
www.haleco.es
cliente@haleco.es

1953, avenue d'Orange
B.P 303
84706 Sorgues cedex France
Tel : 0820 20 70 00
Fax : 0820 20 70 10
www.tpcenter.fr
clients@tpcenter.fr

Désignation de la substance/préparation : WYNN'S DIESEL SYSTEM TREATMENT
Material/preparation description : WYNN'S DIESEL SYSTEM TREATMENT
Denominación de la sustancia/preparado : WYNN'S DIESEL SYSTEM TREATMENT

Référence fabricant Manufacturer item number Referencia fabricante	Référence interne In-plant item number Referencia interna
WP51695 - Diesel System Treatment	004.814.22
WP46796 - Diesel System Treatment	004.813.93
WP46798 - Diesel System Treatment	034.102.16

Fiche de données de sécurité

(Conforme 2001.58.CE - L212/14)

W51695 - Diesel System Treatment / Traitement Système Diesel

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

W51695 - Diesel System Treatment / Traitement Système Diesel

UTILISATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION

Additif pour gazole

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

SITE	Wynn's Belgium B.V.B.A.
ADRESSE	Industriepark-West 46 9100 SINT-NIKLAAS
TEL	+32 (0)3 766.60.20
FAX	+32 (0)3 778 16 56
SITE INTERNET	www.wynns.eu
E-MAIL	msds@wynns.eu

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

NUMTELEPHONE EN CAS D'URGENCE BIG: +32(0)14/58.45.45

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Xn - nocif

N - dangereux pour l'environnement

DANGERS POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

Inflammable - Irritant pour la peau - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

AUTRES DANGERS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM	NO CAS	EINICS/ELINCS	MIN/MAX	SYMBOLE	PHRASES R
kérosène (pétrole); Kérosène de distillation directe	8008-20-6	232-366-4	75 <= C < 100 %	Xn,N	R10, R38, R51/53, R65
naphthalène	91-20-3	202-049-5	0 <= C < 0.5 %	Xn,N	R22, R40, R50/53
nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6	5 <= C < 10 %	Xn,N	R20, R44, R51/53, R65
solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié	64742-94-5	265-198-5	2.5 <= C < 5 %	Xn,N	R51/53, R65, R66, R67

4. PREMIERS SECOURS

EN GÉNÉRAL

Surveiller les fonctions vitales
Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres
Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène
Arrêt cardiaque: réanimer la victime
Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise
Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées
Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire
Prévenir refroidissement en couvrant victime(pas réchauffer)

Surveiller la victime en permanence
Apporter une aide psychologique
Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort
En fonction de l'état: médecin/hôpital

INHALATION

Emmener la victime à l'air frais
Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

LA PEAU

se laver immédiatement à l'eau et au savon
Consulter un médicin si l'irritation persiste

LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

INGESTION

Rincer la bouche à l'eau
Ne pas faire vomir
Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise
Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

AGENTS D'EXTINCT.-INSTRUCTIONS

AGENTS D'EXTINCTION
Eau pulvérisée
Mousse AFFF
Poudre BC
Acide carbonique
L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction
INSTRUCTIONS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:
Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri
Tenir compte des liquides d'extinction polluants
Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer
Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur

DANGER D'INCENDIE

DANGER D'INCENDIE DIRECT
Inflammable
Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité
DANGER D'INCENDIE INDIRECT
Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition
Peut s'enflammer en contact avec une étincelle

DANGER D'EXPLOSION

DANGER D'EXPLOSION DIRECT
Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité
DANGER D'EXPLOSION INDIRECT
Inflammable par étincelles
Danger d'explosion si chauffé en ambiance confinée

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROTECTION INDIVIDUELLE

Gants
Ecran facial
Lunettes bien ajustables
Vêtements de protection
Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

MESURES GÉNÉRALES

Délimiter la zone de danger - Arrêter les moteurs et interdiction de fumer - Ni flammes nues ni étincelles - Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive - Empêcher la pollution du sol et de l'eau - Empêcher toute propagation dans les égouts - Se tenir du côté d'où vient le vent - Boucher les parties souterraines - Nettoyer les vêtements contaminés

FUITE

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés
Boucher la fuite, couper l'alimentation
Endiguer le liquide répandu
Mise à la terre des appareils/récipients
Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage

ELIMINATION

Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage
Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable
Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme
Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes
Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau et solution savonneuse
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION DU PRODUIT

Se conformer à la réglementation
Faire les travaux en plein air/sous aspiration
locale/ventilation ou protection respiratoire
Observer l'hygiène usuelle
Retirer immédiatement les vêtements contaminés
Nettoyer les vêtements contaminés
Tenir l'emballage bien fermé
Appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants
Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques
Ne pas rejeter les déchets à l'égout
Pas d'air comprimé pour le pompage

STOCKAGE

LIEU DE STOCKAGE: Conserver à l'abri des rayons solaires directs - Local à l'épreuve du feu - Prévoir une cuvette de retenue - Conforme à la réglementation - Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé - Ventilation au ras du sol - Conserver dans un endroit frais - Conserver dans un endroit sec

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE: < 45°C

EMBALLAGE

EMBALLAGE : EXIGENCES: refermable
correctement étiqueté
conforme à la réglementation
Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide

APPLICATIONS SPÉCIFIQUES

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

VME/VLE

NOM DU PRODUIT	VME (PPM)	VME (MG/M³)	VLE (PPM)	VLE (MG/M³)
Naphtal?ne	10 ppm	50 mg/m³	-	-

MAC

NOM DU PRODUIT	MAC (MG/M³)	MAC (PPM)	COURTE DURÉE (MG/M³) MAC	COURTE DURÉE (PPM) MAC
Naftaleen	50 mg/m³		80 mg/m³	

MAK

NOM DU PRODUIT	MAK (MG/M³)	MAK (PPM)	RÉSORPTION PEAU MAK	CARCINOGÉNITÉ MAK
Naphtalin	-	-	H	2

OEL/TRK

NOM DU PRODUIT	TRK (MG/M³)	TRK (PPM)	RÉSORPTION PEAU TRK	CARCINOGÉNITÉ TRK
Naphtalin	50 mg/m³	10 ppm		

TLV

NOM DU PRODUIT	TLV-TWA (MG/M³)	TLV-TWA (PPM)	TLV-STEL (MG/M³)	TLV-STEL (PPM)
Naphthalene		10 ppm		15 ppm

PROTECTION PERSONNELLE

Gants

lunettes de sécurité ou écran facial

Vêtements de protection

A une concentration de gaz/vapeurs élevée: masque à gaz

EQUIPEMENT DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VÊTEMENTS DE PROTECTION - SÉLECTION DU MATÉRIAU

OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE :

néoprène

caoutchouc nitrile

OFFRENT UNE MAUVAISE RESISTANCE :

caoutchouc naturel

PVC

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INDICATIONS GÉNÉRALES

ETAT D'AGRÉGATION	Liquide
ODEUR	kérosène
COULEUR	Jaune

VALEURS DE PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POIDS SPÉCIFIQUES	817.4 kg/m³ (15°C)

DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR	44°C

EXPLOSION DE POUSSIÈRES

10.STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ

Stable dans les conditions normales

RÉACTIONS CHIMIQUES

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion

En cas d'échauffement: se décompose exothermiquement: élévation de pression et rupture du récipient

Réagit avec les oxydants (forts)

les acides (forts)

STOCKAGE EN COMMUN

TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE:

sources de chaleur

sources d'ignition

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

VALEURS DE TOXICITÉ CHRONIQUE

TOXICITÉ

TOXICITE AIGUE - Nocif: ingestion peut entraîner une atteinte pulmonaire - Irritant pour la peau - Modérément irritant pour les yeux - Légèrement irritant pour les voies respiratoires - TOXICITE CHRONIQUE - Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK) - Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK) - Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

DANGER DE TOXICITÉ

DANGER DE TOXICITE DIRECT - Littérature mentionne nocif - Irritant - DANGER DE TOXICITE INDIRECT - Réactions à risque toxique: voir Danger de réactivité

EFFETS/SYMPTÔMES

SYMPTÔMES/LÉSIONS APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU

Teint rouge

Peau sèche

Picotement/irritation de la peau

SYMPTÔMES/LÉSIONS APRÈS CONTACT OCULAIRE

Rougeur du tissu oculaire

Irritation du tissu oculaire

SYMPTÔMES/LÉSIONS APRÈS INGESTION

Maux de tête

Douleurs abdominales

Diarrhée

Risque de pneumonie aspiratoire

12.PRPRIÉTÉS ÉCOLOGIQUES

MOBILITÉ

ECOLOGIE - GÉNÉRAL: Selon la litt. dangereux pour l'environnement

ECOLOGIE - EAU: Contient composant(s) contaminant les eaux souterraines

Pollue l'eau (eaux de surface)

Selon la littérature toxique pour les organismes aquatiques

Selon la littérature peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

WGK: 2

13.CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets dangereux (91/689/CE)
Transporter vers un centre agréé pour la destruction, la neutralisation et l'élimination de déchets dangereux
Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
EMBALLAGE
Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001):
15 01 10*
emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

CODE DE DECHET

Emballage	
Matière synthétique	15.01.10*
Métal	15.01.11*
Produit	
Additif pour huile	12.01.12*
Additif pour carburants	14.06.03*
Les solutions aqueuses	20.01.29*
Airco-cleaner	20.01.19

14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN 1993

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (kérosène), 3, III

ROUTE (ADR)

CLASSE ADR 3

CODE DE CLASSIFICATION ADR F1

SYMBOLE ADR

3 noir - Liquides inflammables

ADR-GROUPPE D'EMBALLAGE III

CODE DANGER 30

RAIL (RID)

CLASSE RID 3

GROUPE D'EMBALLAGE RID III

MER (IMDG)

CLASSE IMDG 3

NUMÉRO EMS F-E, S-E

POLLUANT MARIN P

GROUPE D'EMBALLAGE IMDG III

AIR (IATA / ICAO)

CLASSE ICAO 3

GROUPE D'EMBALLAGE ICAO III

INSTRUCTION PASSENGER ICAO 309/Y309

INSTRUCTION CARGO ICAO 310

15.INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage suivant les directives 67/548/ EEC, 1999/45/EC, 98/8/EC et Règlement (CE) 648/2004.

NOM DES COMPOSANTS DÉTERMINANTS LE DANGER

NOM NO CAS

kérosène (pétrole); Kérosène de distillation directe 8008-20-6

SYMBOLE

Xn - nocif N - dangereux pour l'environnement

PHRASES R

R10 - Inflammable

R38 - Irritant pour la peau

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

PHRASES S

S(02) - (Conserver hors de portée des enfants)

S37 - Porter des gants appropriés

S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S(62) - (En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

16.AUTRES INFORMATIONS

PHRASES R

R10 - Inflammable

R20 - Nocif par inhalation

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R38 - Irritant pour la peau

R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

R44 - Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Sources des données utilisées: Pour les matières brutes, l'origine des données provient des fiches de données du fournisseur de ces matières.

Cette fiche de sécurité a été rédigée suivant les directives 91/155/EEG, 93/112/EEG, 2001/58/EG et Reach regulation 1907/2006.
Elle complète le mode d'emploi technique, mais ne le remplace pas.
Les informations indiquées sur ces documents sont à notre connaissance correctes à la date de publication et sont fournies en supposant que le produit sera utilisé comme prescrit par le fabricant/fournisseur. L'indication de ces informations de sécurité, sans pouvoir les considérer comme complètes, aide l'utilisateur à remplir ses obligations quant aux produits dangereux. L'utilisateur est obligé d'évaluer et d'utiliser le produit d'une manière sûre en tenant compte des lois et réglementations en vigueur. L'utilisateur porte la responsabilité d'observer toutes les réglementations par rapport à la protection de l'homme et de l'environnement pendant la manipulation, stockage et utilisation des produits.
Sources des informations de base: pour les matières premières on mentionne les données originales indiquées sur les fiches de sécurité des fournisseurs.